



Boostez l'efficacité de votre désherbage maïs

Effet booster

Mode d'action original

Rapidité d'action

Largeur de spectre sur dicotylédones

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



Seul représentant de la famille des phényl-pyridazines, homologué sur maïs, et de par son mode d'action original, Onyx® apporte une grande rapidité d'action sur de nombreuses adventices telles que chénopode, morelle, amarante mais aussi de façon plus spécifique sur des problématiques montantes telles que véroniques, fumeterre, mercuriale, géraniums. De plus, Onyx® apporte un réel complément sur graminées estivales. Très sélectif, Onyx® est le partenaire idéal de nombreux programmes de post-précoce (en association avec des herbicides racinaires) ou de double post avec des solutions à base de tricétones.

Caractéristiques techniques

Composition

600 g/l pyridate

Formulation

EC (concentré émulsionnable)

Classement

Attention.    H226. H315. H317. H319. H400. H410.

N° AMM

2160752

Code HRAC

Pyridate : 6

ZNT maïs, sorgho, maïs doux

5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres

ZNT pois chiches

5 mètres pour des applications à la dose maximale de 0,75 L/ha et comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres pour des applications à la dose maximale de 1,5 L/ha

Délai de rentrée

48 heures





CONDITIONNEMENT



5 L

Cultures cibles	Usage	Dose	Délais avant récolte (jrs)	Spécifications d'usage
Maïs (dont production de semences), sorgho, millet	Désherbage	1,5 l/ha	F	- 1 appl. max/an (fractionnement possible en 2 appl. avec un intervalle de 7 jours) - Application entre les stades BBCH12 et BBCH18 - Sur sorgho : dose recommandée : 0,5 l/ha max/application, ne pas dépasser cette dose. Application entre les stades BBCH13 et BBCH18. - Pas d'association avec sulcotrione et penoxulame - Sur millet : dose recommandée : 0,5 l/ha max/application, ne pas dépasser cette dose. Application entre les stades BBCH13 et BBCH18.
Maïs doux			42	

Usages autorisés dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009 :

Cultures cibles	Usages	Dose	Délai avant récolte (DAR)	Spécifications d'usage
Uniquement Pois chiches	Haricots et Pois écosés frais*désherbage, (uniquement sur pois écosés frais et lentilles fraîches)	1,5 L/ha	F	- 1 appl. max/an (*) - Application entre les stades BBCH12 et BBCH18
Uniquement Pois chiches	Légumineuses potagères sèches*désherbage (uniquement sur pois chiches et lentilles sèches)			
Uniquement Pois chiches	Graines protéagineuses*désherbage (uniquement sur pois protéagineux et pois fourragers)			

(*) Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,75 L/ha avec un intervalle de 7 jours minimum entre applications.

Pour les usages mentionnés ci-dessus, les extensions d'autorisation ont été obtenues dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à notre disposition, nous déclinons toute responsabilité sur ces éventuels risques.

Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

En l'état de nos connaissances, seule l'utilisation sur la culture de pois chiches est recommandée.



5 L **Gozai®**
+ 10 L **Beloukha®**